

Un multipack qui viole la Constitution

Le paquet fiscal modifie en une seule fois plusieurs lois différentes. Au départ, le Conseil fédéral avait proposé que l'on puisse voter séparément sur chacun des trois sujets. Hélas, les Chambres fédérales ont opté pour un coup de force en ficelant le tout dans un seul paquet.

Cette manœuvre met les citoyennes et les citoyens dans une situation impossible : comment voter si l'on approuve certains aspects et en désapprouve d'autres ?

Refuser le paquet fiscal est le seul moyen que nous ayons de signifier au Parlement que cette manière de tout mélanger n'est pas acceptable.

De plus, le paquet fiscal comprend deux graves défauts techniques :

- Le volet « propriété » ne respecte pas le principe de l'égalité de traitement, pourtant garanti par la Constitution fédérale.
- Le problème de la progression à froid n'est pas résolu, si bien qu'un rajout peu satisfaisant a été bricolé à la dernière minute.



Ce que nous coûtera le paquet fiscal

En concédant des allègements massifs aux revenus élevés, le paquet fiscal prive les cantons et les communes de 2'500 millions par an. Pour compenser ces pertes, les cantons et les communes risquent d'augmenter leurs propres impôts, au détriment de l'ensemble de la population. La hausse nécessaire pour compenser la perte varie d'un canton à l'autre :

	+ 6,8 %		+ 5,4 %
	+ 5,2 %		+ 2,7 %
	+ 5,8 %		+ 5,8 %
	+ 10,8 %		

Source : Conférence suisse des directeurs des finances.



NON !

au paquet fiscal

www.non-au-paquet-fiscal.ch

Votations 16 mai 2004

Une minute pour éviter de se faire piéger...

Les promesses



La réalité



NON !

au paquet fiscal

Le paquet fiscal pénalise en réalité la classe moyenne

Qui gagne et qui perd ?

A l'origine, le volet famille du paquet fiscal partait d'une bonne intention : ramener l'imposition des couples mariés au niveau de celle des concubins, et accorder des allègements aux familles avec enfants de la classe moyenne. **Malheureusement, ce paquet ne concède finalement que très peu d'allègements à la classe moyenne et concentre ceux-ci sur les hauts revenus.**

En effet, la répartition est très inégale :

- 9 % des contribuables qui ont un revenu net de plus de 100'000 francs se partagent 72 % des allègements.
- Tous les autres, c'est-à-dire 91% des contribuables qui gagnent moins de 100'000 francs net se partagent les 28 % des allègements.



Les conséquences cachées

Pour la classe moyenne, le volet famille du paquet fiscal permet d'économiser 50, 100 ou 300 francs d'impôt fédéral direct par an. Certes, c'est appréciable. Mais il faut aussi examiner les autres conséquences pour se faire un avis complet.

Le paquet fiscal prive la Confédération, les cantons et les communes de plus de 4 milliards de francs par an. **Par conséquent, les programmes d'économies seront très durs pour l'AVS, l'école, la santé, les transports, la sécurité publique, etc. La classe moyenne subira de plein fouet ces réductions de prestations.**

De plus, la classe moyenne sera confrontée à des hausses d'impôts et de taxes dans les cantons et les communes, pour compenser les pertes de recettes.

En réalité, les seuls bénéficiaires du paquet fiscal seront donc les contribuables qui ont les revenus les plus élevés (au-delà de fr. 150'000.- brut par an).

Petits et moyens propriétaires perdants

Le nouveau système avantage les propriétaires qui ont la chance d'être peu endettés. Par contre, il défavorise les propriétaires endettés, c'est à dire en général les familles de la classe moyenne et les jeunes couples qui accèdent à la propriété.

De plus, un seuil de 4'000.- francs de frais d'entretien ne sera plus déductible. Ainsi, les petits et moyens propriétaires, qui ont souvent moins que 4'000.- francs de frais d'entretien, ne pourront plus rien déduire. En fin de compte, ils y perdent donc par rapport aux règles actuelles.

Par contre, comme la déduction est illimitée vers le haut, les propriétaires de gros objets immobiliers sont fortement avantagés.

